

Pascale Cier

Bibliothèque centrale de prêt de l'Aude

RENCONTRE DE L'ÉCOLE ET DE LA BCP*

LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE

CRÉÉE en 1982, faisant donc partie du groupe des 17 petites dernières, la Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA), ex-bibliothèque centrale de prêt, ne devrait pas se sentir particulièrement concernée par le débat BCP/écoles. Née dans un contexte local difficile, elle appliqua à la lettre les directives de la Direction du livre et de la lecture : créer un réseau de dépôts et de bibliothèques-relais dans les communes de moins de 10 000 habitants, en excluant tout autre forme de desserte.

Comment eût-il pu en être autrement ? Si elle succédait à un bibliobus associatif, elle n'en récupéra rien. Sans passé, donc sans désengagement d'une desserte scolaire, sans état d'âme superflu, la BCP s'attacha à l'essentiel : convaincre les maires d'offrir des locaux corrects, créer de toutes pièces un fonds encyclopédique de livres adultes et enfants, se faire connaître par des animations de qualité et origina-

les. Cela suffisait amplement à mobiliser les énergies de l'équipe de départ. L'école et le monde scolaire étaient ignorés, les problèmes qu'ils pouvaient soulever étaient écartés.

L'exemple des nombreuses BCP engluées dans les problèmes de désengagement de la desserte scolaire suffisait à ôter toute envie de creuser dans ce terreau-là.

Des directives contradictoires

Lorsque la décentralisation intervint, au 1^{er} janvier 1986, la bibliothèque centrale de prêt pouvait contempler avec satisfaction l'œuvre accomplie : 210 communes desservies par le bibliobus dont 99 par l'intermédiaire de bibliothèques-relais, un fonds de 65 000 ouvrages, la réputation d'un service sérieux, actif et dynamique, confortée par l'arrivée régulière de nouvelles demandes de desserte.

Le Conseil général de l'Aude accueillit ce nouveau service tel quel, sans formuler aucune exigence. Après avoir créé deux postes, il entérina la politique d'implantation de bibliothèques-relais, reprit à son compte la politique d'aide en nature sous forme de mobilier, et se laissa

volontiers aller à déclarer que « *la BCP avait été un excellent héritage de l'Etat* ».

En octobre 1989, l'Association des directeurs de BCP (ADBCP) organisait à Beauvais un colloque intitulé *BCP-écoles*. Ainsi donc, un peu plus de trois ans après la décentralisation, onze ans après la circulaire Crohens (juillet 1978) qui prônait — ordonnait plutôt — l'arrêt de la desserte des écoles par les BCP, les directeurs de ces dernières estimaient qu'il était urgent et prioritaire de débattre des relations des BCP avec le monde scolaire.

Pour comprendre la passion qui anime le débat au cœur duquel se situent les relations houleuses et compliquées des BCP avec les écoles, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les BCP ont dû, au cours de leur histoire, appliquer successivement des directives totalement contradictoires, avec des moyens le plus souvent extrêmement réduits.

Placées à l'origine sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique (ordonnances de 1945), les premières BCP s'appuyèrent « naturellement » sur les instituteurs qui représentaient alors souvent la référence culturelle du village.

* Bibliothèque centrale de prêt.

Mai 68, qui agita, comme le reste de la France, le monde des bibliothèques, engendra la publication du rapport du groupe d'étude sur la lecture publique en France** qui préconisait d'accentuer la diffusion du livre auprès des jeunes. La circulaire Dennery (février 1968) lançait alors les premières expériences de prêt direct aux scolaires.

La faiblesse des moyens accordés aux BCP ne leur permettait pas de faire face à leurs multiples objectifs. Le prêt direct en général et le prêt aux écoles en particulier nécessitent des capacités (bibliobus et fonds de livres) infiniment plus importantes que le système du dépôt. Les BCP prises au piège du prêt direct dans les écoles y sacrifièrent une part de leur service au public adulte.

Leur transfert au ministère de la Culture en 1975 modifia totalement la situation. Le nouveau patron des BCP s'estimait, très logiquement, peu concerné par les écoles et, en juillet 1978, la circulaire Grohens intimait aux BCP l'ordre de délaisser le monde scolaire pour se consacrer à l'ensemble de la population hors écoles. Fort mal perçue à l'époque, incompréhensible pour tous ceux qui, sur le terrain, avaient le sentiment de voir rejeter avec mépris tout le travail effectué depuis 10 ans, la circulaire Grohens lançait les prémisses d'une nouvelle politique de lecture publique en zone rurale. Elle contenait l'essentiel de ce qui fait aujourd'hui le fondement de l'action des BCP : introduction du concept de bibliothèque-relais, idée de convention BCP/Commune.

La nouvelle équipe arrivée à la Direction du livre en 1982 s'en inspira largement pour définir les objectifs et les missions des BCP. Le nouveau credo — établir des réseaux départementaux de bibliothèques-relais —, aussi raisonnable et logique soit-il, a omis de prendre en compte les réalités

sociologiques et culturelles du monde rural. Le terrain sur lequel travaille la BCP de l'Aude est caractérisé par une grande diversité de paysages : zones semi-désertiques de moyennes montagnes comme les Corbières, la Montagne noire, le Plateau de Sault où pullulent les micro-communes, et zones à habitat plus dense en plaine.

Moyennement peuplé (298 000 habitants), le département compte 438 communes dont quatre seulement dépassent le seuil des 10 000 habitants. Les deux tiers de la population vivent en zone rurale, une bonne partie étant constituée de retraités. En dépit de la petite taille des communes, les écoles sont encore nombreuses, par le biais d'une politique de « bassin d'école »,

désaffectés, ancienne salle de classe ou ancien appartement de l'instituteur. Il est fréquent que l'école continue à fonctionner à côté ; dès lors, la logique de la bivalence des bibliothèques s'impose d'elle-même.

Comment imaginer sérieusement un village de 200 à 300 habitants où fonctionneraient côte à côte deux bibliothèques dont :

— l'une, la bibliothèque-relais, agréée en quelques sorte par la BCP, tirant certains bénéfices de cette position, pourrait s'enorgueillir de ses locaux bien aménagés ouverts à l'ensemble de la population (adultes et enfants), de son fonds de livres fréquemment renouvelé et de sa capacité à satisfaire toutes les demandes des lecteurs — puisqu'il suffit de

Dans la majorité des cas, la coopération s'installe sans problème entre l'école et la bibliothèque

qui met en place, ici la maternelle, là le cours préparatoire-cours élémentaire, à côté le cours moyen. Le maintien de l'école est une priorité absolue des élus et des habitants ; de ce fait l'instituteur et les parents d'élèves constituent un groupe de pression non négligeable. Les retraités, avec le club du 3^e âge, constituent un second groupe de pression important dans le village. Curieusement, la bibliothèque-relais se trouve souvent au carrefour des intérêts de chacun et peut devenir un véritable enjeu dans la politique locale.

Parfois, des dysfonctionnements

L'enquête menée par l'Association des directeurs de BCP, en 1989, préalablement aux journées de Beauvais, a obligé la bibliothèque à regarder son réseau de plus près. Près des quatre cinquièmes des bibliothèques-relais sont installées dans des locaux scolaires

téléphoner à la BCP... —, de ses animations — grâce aux expositions prêtées par la BCP —, etc.

— et l'autre, la bibliothèque-centre de documentation (BCD), non agréée, n'aurait droit à rien — ni programme mobilier (mais il est vrai que les écoles ont appris depuis longtemps à bricoler), ni passage du bibliobus — si ce n'est à des crédits d'acquisitions de livres, dérisoires et épisodiques ?

On pourrait en faire un conte « *Il était une fois une pauvre petite bibliothèque qui s'efforçait avec courage de nourrir l'appétit de lecture de ses enfants...* ». Ce serait là une bien curieuse façon de promouvoir la lecture. La réalité s'en éloigne fortement, mais la BCP peut observer tous les cas de figure dans son réseau de bibliothèques-relais : si, dans la majorité des cas, la coopération s'installe sans problème entre l'école et la bibliothèque, certaines situations donnent à réfléchir. Rien de plus frustrant ni de plus désolant que ces bibliothèques, soigneusement

** Notes et études documentaires, Paris, Documentation française, 1968, n° 3459.

aménagées par les édiles locaux et la BCP, « kidnappées » par le club du 3^e âge ou « snobées » délibérément par l'instituteur.

Dans le premier cas, la prise de pouvoir s'est faite insidieusement, mais peu à peu les enfants désertent la bibliothèque sentant qu'ils dérangent. Le discours des dépositaires est alors sans équivoque : *« Les enfants... ils n'aiment pas, ne veulent pas lire, ils préfèrent la télé et puis ils ne lisent que des bandes dessinées... ils mettent toujours tout en désordre, ils ne se tiennent pas correctement, ils font du bruit, ils... »* La cohabitation des générations n'est pas toujours chose aisée, à la campagne comme en ville.

Dans le second cas, l'instituteur affirme avoir une bibliothèque à l'école. L'expérience montre la pauvreté générale de ces bibliothèques de classe où se côtoient vieux livres et apports des enfants. Quelles causes à ce repliement sur l'école ? Sans doute parfois des circonstances pure-

que -relais. C'est le cas lorsque, sitôt le bibliobus reparti, l'ensemble des livres pour enfants une fois déposé quitte la bibliothèque pour la classe. Chacun s'assure ainsi une certaine tranquillité. La BCP n'est, bien sûr, pas censée le savoir, et sans doute n'a-t-elle pas identifié toutes les communes ayant adopté ce commode arrangement. Comment, alors, faire comprendre l'absurdité de ce système ? L'école ne regroupe qu'une partie de la population enfantine du village, à la fois par l'âge puisque la politique des « bassins d'écoles » génère une répartition des niveaux entre les communes, et parce qu'on peut aller à l'école ailleurs : par exemple là où les parents travaillent. Enfin, parce qu'on ne fait que « passer » à l'école entre l'âge pré-scolaire et l'entrée au collège.

Lorsque la bibliothèque-relais se démunie de ses livres d'enfants au profit de l'école, elle ne peut plus assurer sa mission : être un lieu de lecture satisfaisant pour l'ensemble de la population du village.

plusieurs reprises durant le trimestre. Les enfants, alors familiarisés par cette fréquentation scolaire, deviennent usagers habituels et, souvent, amènent leur entourage (parents, fratrie) à devenir lecteurs à leur tour.

Ces bibliothèques sont extrêmement vivantes et dynamiques. Les dépositaires, encouragés par ce succès, tendent à multiplier les initiatives. Ils ont une demande de formation auprès de la BCP de plus en plus variée, en particulier dans le domaine de l'animation. Ce sont ces relais qui sont les plus demandeurs en expositions, contes-diapos, réservations thématiques. Des projets d'actions et d'animations s'élaborent entre l'école et la bibliothèque qui, parfois, vont mobiliser toute la commune. La bibliothèque joue alors pleinement le rôle qui lui est dévolu lors de sa création par les élus municipaux : centre de la vie culturelle, lieu de rencontre entre les générations, pivot de l'animation qui doit redonner sa vie et son âme au village.

La bibliothèque est en effet la seule structure culturelle permanente qui puisse exister dans une petite commune. C'est aussi la seule institution qui s'adresse simultanément à toutes les tranches d'âge sans distinction de milieu socio-professionnel. Cette caractéristique, qui fait toute sa force, est un des meilleurs arguments de la BCP.

En 1989/90, le hasard des circonstances a démontré qu'il était urgent de faire le lien entre les BCD et les bibliothèques-relais. D'abord parce que, soudainement, la bibliothèque centrale de prêt s'est vu assaillie de demandes téléphoniques de desserte d'écoles et qu'il lui a fallu multiplier les rencontres dans les communes pour expliquer, aussi bien aux maires qu'aux instituteurs, sa position : un seul dépôt tout public par village.

Ensuite, parce que l'objectivité nous a obligés à reconnaître que, si l'école boycottait la bibliothèque, il devenait difficile, voire impossible, de toucher les jeunes lecteurs. Si la BCP veut remplir convenablement sa mission, elle doit mettre en œuvre une coopération qui respecte aussi bien ses

La bibliothèque est la seule structure culturelle permanente qui puisse exister dans une petite commune

ment locales qui nous échappent et sur lesquelles nul ne voudra nous éclairer ; sans doute aussi un réflexe de méfiance devant une institution (la BCP) qui n'est pas du sérail (l'Éducation nationale) — née en 1982, la BCP de l'Aude n'a jamais eu de lien avec l'Éducation nationale —, ou encore, parce que certains ne lui ont toujours pas pardonné d'avoir provoqué par sa naissance l'extinction du service de bibliobus de la Fédération audoise des œuvres laïques. Quoi qu'il en soit, dans ces communes, les enfants ne fréquentent pas la bibliothèque qui tend à devenir celle du club du 3^e âge.

À côté de ces situations extrêmes, on peut observer des dysfonctionnements qui dénaturent le fonctionnement de la bibliothé-

Pour préoccupant qu'il soit, ce type de situation est susceptible d'évolution, pour peu que la BCP prenne la peine d'expliquer sa position et les raisons de son intransigeance.

Centre de la vie culturelle

Le réseau audois fonctionne cependant plutôt bien et les divers problèmes évoqués précédemment ne sont que des exceptions. Dans la majorité des cas, les dépositaires bénévoles qui gèrent la bibliothèque travaillent en étroite liaison avec l'école. Il est très fréquent que l'instituteur vienne avec sa classe participer au choix des livres pour enfants lors du passage du bibliobus..., la bibliothèque-relais sera utilisée à

On a même vu une commune de 80 habitants construire une bibliothèque neuve !

intérêts que ceux de l'institution scolaire.

L'expérience fortuite, car non programmée, de Couranel a été à cet égard, déterminante. Couranel est un petit village dont la population, par la création d'un lotissement, est passée entre 1982 et 1990 de 344 à 502 habitants. Cette augmentation a entraîné la construction d'une école toute neuve, située très exactement entre le vieux village et le lotissement.

La BCP a un dépôt à Couranel depuis 1984. Géré par le club du 3^e âge, il vivait paisiblement. La nouvelle école ayant été conçue avec une salle de bibliothèque, la BCP fut sollicitée. Elle accepta, sous réserve du transfert de l'ancien dépôt à l'école et d'une ouverture régulière aux adultes. Institutrices et dépositaires acceptèrent avec scepticisme, tout en affirmant que les « anciens » ne viendraient pas et que ceux du lotissement n'étaient pas intéressés. Un an plus tard, il a fallu réaménager la bibliothèque, tant le nombre de lecteurs adultes avait augmenté. C'est devenu un lieu de rencontre que les parents fréquentent volontiers, s'y arrêtant lorsqu'ils vont chercher leurs enfants. Dans la journée, c'est la BCD de l'école. Ce nouveau fonctionnement semble donner satisfaction à tous et générer une dynamique nouvelle. Le pari était cependant hasardeux, car la salle est totalement intégrée à l'architecture de l'école dans laquelle il faut rentrer pour avoir accès à la bibliothèque.

Cet exemple est caractéristique de l'évolution du réseau de la BCP qui voit la disparition progressive mais nette du simple dépôt en mairie au profit de vraies bibliothèques-relais. Tout se passe comme si, au départ, les communes avaient voulu « tester l'intérêt de la formule : passage du *bibliothèque de la BCP* ». Dans un

deuxième temps, souvent sur demande pressante des dépositaires, un local autonome est trouvé. Bien qu'aménagé avec plus ou moins de bonheur, il permet déjà d'offrir un autre service aux lecteurs et suscite une demande croissante qui va pousser la mairie à investir dans une vraie bibliothèque.

L'aide de l'Etat, avec la 2^e part du Concours particulier, celle du Conseil général, qui facilite l'acquisition et l'aménagement de bâtiments communaux et apporte en outre l'aide en nature de la BCP (mobilier, livres, formation, conseils techniques), favorisent considérablement le mouvement. On a même vu une commune de 80 habitants construire une bibliothèque neuve ! En 1990, une cinquantaine de communes auront

ainsi construit, fait une extension, ou aménagé des locaux adaptés. Ces bibliothèques sont en général gérées par des bénévoles et ouvertes quelques heures par semaine, le plus souvent entre 17 et 19 heures. Les investissements, importants en regard de la taille de la commune, ne sont donc pas vraiment rentabilisés.

La participation de tous

En 1991, une nouvelle tendance se dessine : trois projets de construction sont conçus de façon à pouvoir fonctionner en structure mixte : BCD aux heures de classe, bibliothèques-relais le reste du temps. Conception qui se traduit par un double accès direct : depuis l'école, et par l'extérieur, un espace adultes et un espace enfants bien délimités mais complémentaires, et une salle annexe permettant le travail en groupes ainsi que l'installation d'expositions ou la pratique d'animations.

Ce type de structure semble bien adapté aux besoins d'une petite commune. De même que l'on y fait des salles polyvalentes, on perçoit la nécessité d'une biblio-

thèque polyvalente. Économiquement parlant, elle est rationnelle. Culturellement, il semble que tous puissent y trouver avantage.

Dans cette nouvelle formule, chacun apporte sa participation : l'école accepte d'y installer les livres d'enfants qu'elle possède et achète, à l'exclusion bien sûr de ses outils quotidiens de travail, manuels, dictionnaires, etc. La BCP, quant à elle, fait un effort particulier pour mettre en dépôt longue durée des encyclopédies et documents divers. Elle augmente aussi ses dépôts de livres d'enfants. Si elle prend en charge l'aménagement mobilier des locaux de la bibliothèque, elle ne fournit pas celui de la salle annexe. Par contre, elle négocie avec ses fournisseurs pour qu'ils offrent aux mairies qui le souhaitent des conditions d'acquisitions particulièrement avantageuses, en tant que « membre du réseau BCP ». Chacun y trouve son compte : le fournisseur qui augmente sa clientèle potentielle, la municipalité dont le taux d'acquisitions est trop faible pour obtenir des remises, la BCP qui conforte son rôle de tête de réseau et, accessoirement, évite l'apparition gênante de mobilier bricolé...

Il est habituel dans la société que la loi suive l'usage et intervienne pour réglementer ce qui est devenu pratique courante à seule fin d'éviter les dérapages. La BCP se trouve un peu dans cette situation. Demeurée longtemps dans une

ignorance volontaire du monde scolaire, elle doit aujourd'hui trouver les règles qui lui permettront de coopérer sans pour autant renoncer à aucun des objectifs qui fondent son action. Il est certain qu'une incapacité à s'adapter à une situation nouvelle lui ferait, à terme, perdre toute crédibilité auprès des partenaires institutionnels locaux. Il est évident aussi qu'elle ne peut, seule, établir les termes d'une coopération.

C'est d'abord au Conseil général de l'Aude, tout à la fois patron de la BCP et grand bailleur de fonds des communes rurales, que l'idée a été présentée. Parce que le regroupement des moyens est à la fois logique et économiquement intéressant, sans doute aussi parce que la BCP jouit d'un certain capital de confiance, le Département a non seulement approuvé l'idée mais il l'a fermement soutenue devant l'Inspection académique, en déclarant que toute l'aide qu'il apporterait aux créations de BCD passerait par la BCP, qui était le vecteur de la politique départementale du livre et de la lecture.

C'est donc une convention Inspection académique-Conseil général/BCP qui précisera le champ d'action des bibliothèques-relais/bibliothèques-centres de documentation, et les obligations réciproques qui en découlent. La BCP, pour sa part, compte y trouver de nouveaux lecteurs et dynamiser certaines bibliothèques ; elle espère aussi y conforter la

reconnaissance de ses compétences propres.

Le dialogue bibliothécaires-enseignants est souvent difficile, les premiers soupçonnant les seconds de ne rien connaître à la littérature jeunesse et, inversement, les enseignants trouvant les bibliothécaires quelque peu irresponsables devant les « obligations » scolaires : apprentissage de la lecture, de la culture française...

La complémentarité des deux domaines n'est pas à démontrer ; sans doute même ont-ils une importance égale. Pas de lecture-plaisir sans apprentissage préalable des techniques de lecture ; mais pas de lecture aisée sans pratique de lecture-plaisir... et pas d'approche possible de la culture française sans un bon niveau de lecture. L'interaction joue pleinement. Elle est sans doute plus facile à mettre en œuvre en milieu rural où chacun se connaît. Elle est aussi plus indispensable, car le relais de la BCP est bien souvent le seul endroit où l'on peut trouver des livres. L'environnement de l'enfant vivant à la campagne dans l'Aude est en effet singulièrement dépourvu d'écrits : pas de librairies, le plus souvent pas de marchands de journaux, pas d'affiches publicitaires non plus... Restent l'école et la bibliothèque qui peuvent et doivent collaborer pour leur réussite mutuelle.

Mars 1991